

Note de service

Destinataire : Gestionnaires CIUSSS-EMTL

Expéditeurs : Hugo Ouellette – Directeur des services techniques

Alexis Rheault-Campeau – Chef de service – volets logistique et opérations, Direction des projets immobiliers majeurs

Date : 4 avril 2023

Objet : Réponses aux questions lors de la séance d'information pour les employés | Relocalisation du stationnement HSCO

Bonjour,

En suivi de la séance d'information sur la relocalisation du stationnement d'HSCO du 21 février dernier, vous trouverez ci-joint un document résumant les réponses aux questions des employés. Le document des questions et réponses sera aussi disponible sur l'intranet.

Je vous invite à transmettre le document à vos employés. Aussi, veuillez informer vos employés que les abonnés relocalisés au pavillon Rosemont pourront se stationner à l'HSCO les jours fériés. Le service de navette ne sera pas disponible ces jours-là.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

p. j. Document questions et réponses de la rencontre du 21 février 2023



RELOCALISATION STATIONNEMENT EMPLOYÉS ET MÉDECINS

QUESTIONS/RÉPONSES

Les critères de sélection des abonnées à relocaliser

Est-il possible de partager la liste complète normative des employés ? Une liste normative ne peut être distribuée, car elle est à caractère confidentiel.

Pourquoi les employés d'Optilab sans carte de stationnement ont-ils été exclus de la relocalisation ? Seuls les employés ayant un abonnement à HSCO ont été répertoriés pour rester sur le site ou être relocalisés à Rosemont.

Pourquoi les agent(e)s administratifs (ves) d'Optilab ont-ils été exclus de la relocalisation? Après vérification de la liste, les agent(e)s administratifs (ves) d'Optilab exclus de la relocalisation répondent au critère d'ancienneté.

Le retour au stationnement HSCO

Comment seront attribués les stationnements qui se libèrent durant les travaux comme ceux des personnes retraitées ? La priorité ira aux personnes relocalisées en fonction de l'ancienneté de travail. Il n'y aura pas de nouveaux permis de distribués durant la relocalisation. Tout nouvel employé à l'installation HSCO sera mis sur la liste d'attente selon la date d'inscription.

Quels sont les critères pour revenir à HSCO à la fin des travaux ? Toutes les personnes relocalisées auront un droit d'accès à un espace à l'HSCO. Les discussions sont en cours pour déterminer les critères d'attribution pour une place extérieure ou intérieure (nouveau garage).

L'achalandage & l'aménagement des stationnements HSCO

Peut-on relocaliser le stationnement des visiteurs à Rosemont en tout ou en partie ? Selon les directives ministérielles et la vision du CIUSSS, on doit prioriser le stationnement des usagers à même le site en tout premier lieu.

Pourquoi y a-t-il plusieurs places de libres tous les jours dans les stationnements à HSCO ? Le taux d'achalandage est suivi constamment. Les personnes relocalisées seront rapatriées au fur et à mesure que les places se libèrent. Le rapatriement a déjà débuté par ordre inverse d'ancienneté d'emploi.

Peut-on ajouter des stationnements sur la partie gazonnée du stationnement employé d'HSCO ? L'alignement de la Ville est de favoriser des espaces verts. L'obtention d'un permis est non possible pour des stationnements temporaires.

Peut-on ajouter des places dans le stationnement de Dante ? Il n'est pas possible de créer des places supplémentaires pour les employés, car Dante est un stationnement uniquement pour les visiteurs.

Pourquoi l'accès est jusqu'à 4 h du matin au stationnement des employés d'HSCO ? Pour respecter les accès des permis de soir et de nuit. Les employés peuvent entrer dans le stationnement jusqu'à 4 h du matin, mais peuvent quitter en tout temps, y compris à la fin de leur quart.

Peut-on se stationner à HSCO les jours fériés ? Oui, il sera possible aux personnes relocalisées de se stationner à HSCO lors des journées fériées. **Le service de navette ne sera pas disponible les journées fériées.**

Le stationnement alternatif à Rosemont

[Peut-on asphalté le stationnement de Rosemont ?](#) Il n'est pas possible d'asphalter dû aux règlements de la Ville. Toutefois des mesures seront prises pour améliorer l'état du terrain dès que la température le permet.

[À quelle heure est le dernier transport de la navette ?](#) Les derniers transports de la navette sont à 9h le matin et à 17 h 30 l'après-midi.

[Où sont inscrites les heures de transport de la navette ?](#) Seules les heures de début et de fin de transport de la navette sont inscrites sur les panneaux.

[Est-il possible de tenir une rencontre de suivi avec les employés dans 1 mois \(fin mars environ\) ?](#) Pour permettre une meilleure diffusion de l'information auprès de l'ensemble des employés relocalisés, les réponses aux questions se font par note de service.

[Peut-on distribuer des billets de taxi sur l'heure de dîner aux employés qui désirent sortir pour des raisons personnelles durant leur heure de repas ?](#) Cette question est en cours de discussion.

[Peut-on retirer les employés d'Optilab de la liste d'exclusion de la relocalisation ?](#) Cette décision a été entérinée par le Codir du CIUSSS et n'est pas révoable.

D'autres questions?

[Au sujet de votre abonnement au stationnement:](#)

Consultez notre page intranet selon le parcours suivant : services administratifs et de soutien > services techniques > stationnement ou communiquez avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) : ciusssemtl@spaq.com.

[Au sujet des travaux de construction, de la navette ou de l'offre de transport en commun :](#)

Direction des projets immobiliers majeurs : dpim.cemtl@ssss.gouv.qc.ca | 514 252-3400, poste 7903.